

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

*Participez à la réussite de nos étudiants.  
Investissez dans les formations : Soins Infirmiers, Aides-Soignants  
et Sages-femmes !*

## Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez légalement désigner le bénéficiaire  
Elle est destinée à améliorer l'enseignement et la formation professionnelle

## Votre rôle

Vous pouvez choisir nos instituts de formation aux études de santé :

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS/AIDES SOIGNANTS**

**SITE DE FORMATION MAÏEUTIQUE/SAGES-FEMMES du CH BOURG-EN-BRESSE**

En nous attribuant votre Taxe d'Apprentissage, vous apportez votre soutien à nos actions et à nos projets pédagogiques au service de nos territoires

## Votre contribution nous permettra...

D'investir dans des biens d'équipement et de mettre en œuvre ou de développer de nouveaux projets :

Achat de mobilier et d'équipements divers, renouvellement de matériel pédagogique, de matériel de situation de soins simulés (chambres implantables, transfusions, etc...)



## Contact

Secrétariat IFSI-IFAS

900 route de Paris - CS 90401- 01012 BOURG-EN-BRESSE

Tél. 04 74 45 43 83

Mail : [ifsi@ch-bourg01.fr](mailto:ifsi@ch-bourg01.fr) - Site : [www.ifsibourg.fr](http://www.ifsibourg.fr)